

BOURSE AU PERMIS DE CONDUIRE DE LA MAIRIE DE LEERS

La ville octroie une aide pour 25 heures d'apprentissage du permis, en échange de 35 heures de bénévolat au sein de la commune.

Elle s'adresse aux jeunes :

de 17 à 25 ans

résidant dans la commune

en recherche de formation professionnelle ou d'emploi (France Travail ou Mission Locale)

étudiant

inscrits dans une auto-école leersoise

Le dossier est à retirer au service Emploi formation de la mairie de Leers : 03 20 20 06 05 / alienne@ccas-leers.fr

<https://www.ville-leers.fr/bourse-au-permis-de-conduire>

Mairie de Leers:

25 rue de Lys

59115 - Leers

<https://www.ville-leers.fr/>